



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 704

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 22 janvier 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 704: Règlement permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 442 091 du cadastre du Québec situé dans un local du 730, boulevard des Seigneurs, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1)

QUE l'objet du règlement numéro 704 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 704 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 704 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, (Québec)
Ce 31^e jour du mois de janvier 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
